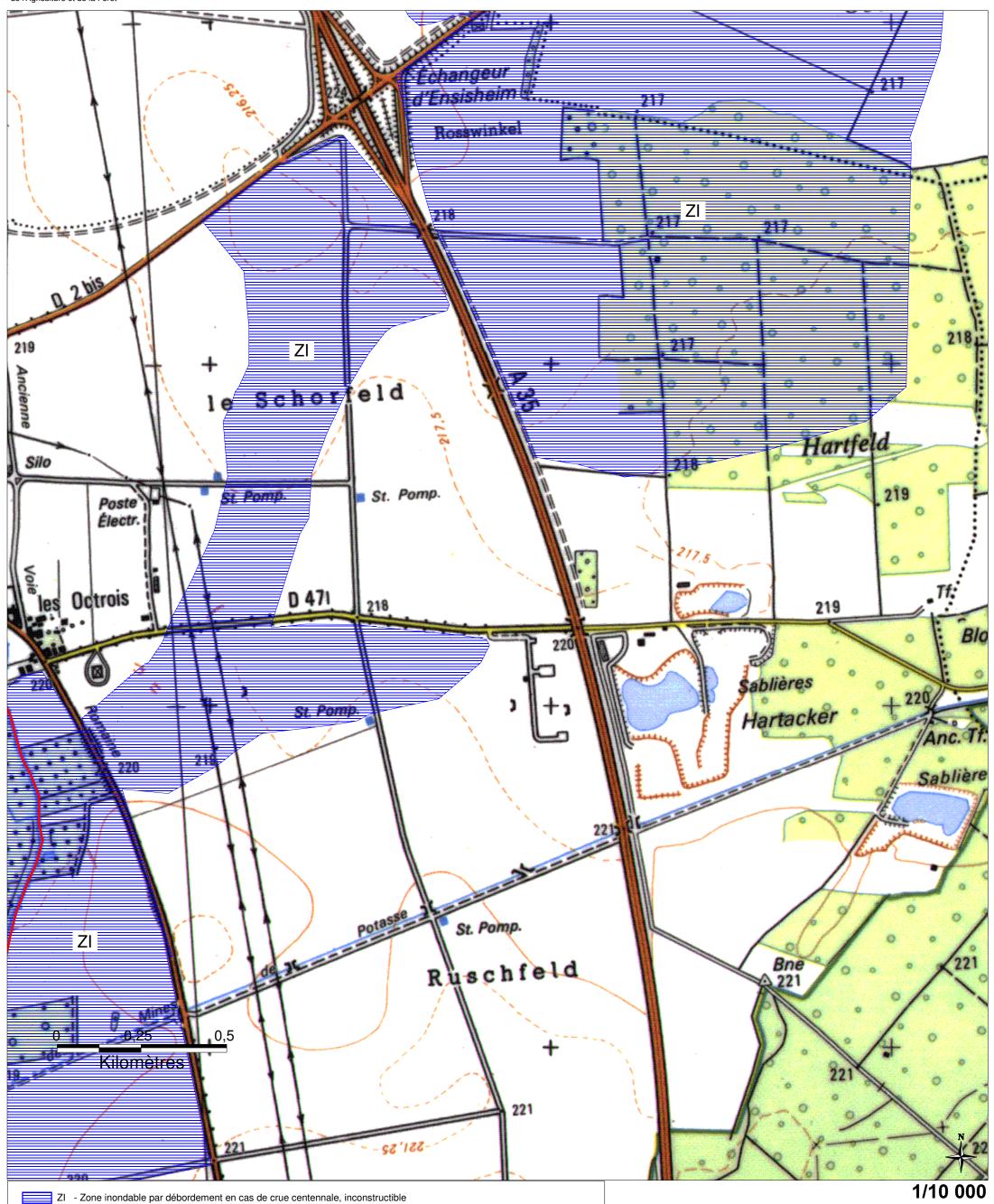
ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Illeris - Fallisi - Franzisid REFUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÈCHE

Commune d'ENSISHEIM - 4/4

Préfecture du Haut-Rhin

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt PPRI de la Thur approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2003 PPRI de l'III approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006



ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation

ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible (———— Limite applicable en cas de réalisation effective) des travaux mentionnés au réglement ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation

Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)

Digue

Décembre 2006